

*Questions orales*

**M. Lalonde:** Madame le Président, je puis donner au député la garantie absolue que le gouvernement respectera la loi et, deuxièmement, que toute mesure que nous prendrons sera favorable aux Canadiens et servira leurs intérêts, comme l'a recommandé le député.

**M. Broadbent:** Madame le Président, je voudrais que ce que vient de dire le ministre soit parfaitement clair. Il a dit que le gouvernement est prêt à modifier la loi sur le pipe-line du Nord en supprimant la garantie qu'elle renfermait à la demande du Parlement.

Si le gouvernement supprime cette garantie, nous aurons un pipe-line entièrement différent de celui qu'avait approuvé le Parlement; nous aurons un pipe-line destiné à acheminer du gaz naturel canadien vers les marchés américains au lieu du pipe-line approuvé par le Canada et destiné à acheminer du gaz naturel américain vers les marchés américains. Est-ce cela que le ministre veut dire?

**M. Lalonde:** Non, madame le Président.

\* \* \*

● (1430)

**L'ÉNERGIE****LE REMPLACEMENT DU PÉTROLE IMPORTÉ PAR DU GAZ CANADIEN—LE PROGRAMME DE SUBSTITUTION ÉNERGÉTIQUE**

**M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway):** Madame le Président, ma question s'adresse elle aussi au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Dans le discours intitulé «Efficacité énergétique au Canada» qu'il a prononcé à Montréal le 15 mai, le ministre a déclaré que c'était, pour reprendre ses propres paroles, «un impératif stratégique» pour le Canada de réduire sa consommation de pétrole.

Le ministre a fixé comme objectif une diminution de 10 p. 100. Il a signalé qu'on réduirait la consommation de 375,000 barils par jour, grâce à un programme de substitution du gaz canadien au pétrole importé. Son ministère a-t-il calculé combien il faudrait de gaz pour atteindre cet objectif?

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Madame le Président, je tiens à mettre les choses au point parce que le député a mal interprété mon discours. S'il lit le texte attentivement, il constatera que notre engagement est beaucoup plus important qu'il ne l'a laissé entendre. Nous ne nous sommes pas engagés à réduire la consommation de pétrole de 10 p. 100, mais plutôt de faire baisser la consommation domestique, commerciale et industrielle de pétrole à 10 p. 100 de la consommation totale d'énergie dans ces secteurs. Nous nous sommes donc engagés à une réduction considérable de la consommation. Nous sommes convaincus cependant de pouvoir atteindre cet objectif pendant les années 80.

En ce qui concerne la quantité de gaz requise, mon ministère a examiné les conséquences de notre engagement. Mes collaborateurs m'ont garanti que le Canada avait suffisamment de

réserves pour atteindre cet objectif, qui est tout à fait à l'avantage du Canada.

**M. Waddell:** Madame le Président, je note que le gouvernement s'est engagé à remplacer le pétrole par du gaz canadien. Avant que le ministre annonce en mai le programme de substitution qui augmentera bien entendu la demande de gaz, l'Office national de l'énergie a calculé, en décembre dernier, je pense, les réserves de gaz du Canada et a ensuite autorisé l'exportation de tout l'excédent aux États-Unis pour financer le tronçon canadien du gazoduc de l'Alaska. Il faut donc faire un choix. Le ministre ne peut pas jouer sur les deux tableaux.

Le ministre approuvera-t-il les exportations de gaz prévues par l'Office national de l'énergie pour financer le gazoduc ou maintiendra-t-il la politique qu'il vient d'exposer à la Chambre en conservant le gaz au Canada pour permettre aux Canadiens de remplacer le pétrole par du gaz?

**M. Lalonde:** Madame le Président, j'aimerais dire deux choses pour répondre au député. D'abord, si le député lit mon discours, il constatera que je ne parlais pas uniquement de remplacer le pétrole par du gaz. Je parlais aussi d'autres formes d'énergie, particulièrement l'électricité. Il ne s'agit donc pas uniquement de substituer du gaz au pétrole. Nous espérons que le gaz remplacera une bonne partie du pétrole importé, mais le programme ne se fonde pas uniquement sur le gaz. Je l'ai bien précisé dans mon discours en parlant d'autres sources possibles d'énergie, comme le charbon.

En ce qui concerne la deuxième partie de la question du député, je puis lui garantir que le gouvernement n'autorisera pas des exportations qui pourraient compromettre la sécurité des approvisionnements canadiens. Pour le gouvernement, la sécurité des approvisionnements canadiens constituera toujours un objectif absolument primordial.

\* \* \*

**LES RESSOURCES SOUS-MARINES****LE PAIEMENT DES REDEVANCES**

**M. Lloyd R. Crouse (South Shore):** Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Étant donné qu'à sa dernière réunion, tenue à Dalvay, dans l'Île-du-Prince-Édouard, le Conseil des premiers ministres des provinces Maritimes a convenu que les redevances sur les ressources minières sous-marines devaient revenir aux provinces, le premier ministre songe-t-il à revenir sur sa position à cet égard et, dans l'affirmative, quand se prononcera-t-il là-dessus?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, j'ai maintes fois énoncé ma position à cet égard, notamment pendant la dernière campagne électorale. J'aimerais signaler au député que la question des ressources minières sous-marines sera l'une de celles qu'étudieront les ministres lors de la conférence constitutionnelle prévue pour mardi prochain. La position fédérale y sera énoncée et communiquée aux représentants des provinces, et elle donnera lieu sans doute à des discussions.